



La CGT, FSU et Solidaires attaquent au Conseil d'État le décret assurance chômage

Toutes les organisations syndicales déposent conjointement des recours auprès du Conseil d'État contre le décret assurance chômage publié le 26 janvier 2023 qui organise la baisse de droits d'un quart de la durée maximale d'indemnisation depuis le 1er février. Ainsi des précaires perdront 2 mois d'allocation dès septembre et des seniors jusqu'à 9 mois, soit trois trimestres également perdus pour la retraite.

Si le gouvernement persiste à passer de force sa réforme des retraites, il ne faut pas oublier qu'il a usé de la même stratégie, malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales pour réformer l'assurance chômage. Une réforme injuste, injustifiée qui casse un peu plus les droits des privés d'emploi en intégrant le principe de contra cyclicité, consistant à baisser les droits en cas de baisse officielle du chômage.

De fait il organise la réduction de 25% de la durée maximale des allocations pour les travailleurs.ses privé.e.s d'emploi.

Le gouvernement, à travers ses différentes réformes, organise la casse globale de notre système de protection sociale. C'est pourquoi la CGT, FSU et Solidaires exigent le retrait de toutes les réformes de casse des droits sociaux des travailleurs, travailleuses et privés d'emploi et exige la construction de nouveaux droits.